

adresse

vos références	nos références	personne à contacter	date
	ADW/OEM/2010 Dossier	Antoine De Wispelaere 02 212 10 68 ; adw@nirond.be	

Inventaire Passifs nucléaires : questionnaire

Madame, Monsieur,

Comme nous l'avons annoncé dans notre lettre du 29 avril 2010, le troisième cycle quinquennal d'inventaire des passifs nucléaires potentiels a démarré en 2008 et cela pour tous les établissements nucléaires disposant d'une autorisation de classe 1, 2 et 3. Voilà pourquoi nous souhaitons à nouveau faire appel à vos services pour rassembler les données techniques et financières nécessaires.

La mission par laquelle l'ONDRAF est chargé de dresser l'inventaire des passifs nucléaires potentiels est établie dans l'article 9 de la loi-programme¹ du 12 décembre 1997.

L'ONDRAF estime utile, pour la réalisation de cet inventaire, de vous envoyer un questionnaire détaillé sous forme d'annexes.

Un questionnaire distinct devra être rempli **pour chacun des sites classés** dont vous êtes l'exploitant.

¹http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1997121232&table_name=loi

Les annexes 1 à 5 concernent **l'aspect technique** de l'inventaire à établir, à savoir :

- identification du site d'exploitation, siège social, ... (annexe 1) ;
- linacs, accélérateurs électrostatiques, cyclotrons et rhodotrons (annexe 2) ;
- installations potentiellement contaminées [annexes 3A ($t_{1/2} < 3$ mois), 3B ($t_{1/2} \geq 3$ mois)] ;
- sources scellées et sources orphelines (annexe 4) ;
- substances radioactives non scellées (annexe 5, seulement isotopes avec $t_{1/2} \geq 3$ mois).

Pour remplir les annexes pertinentes, vous pouvez faire appel au service de contrôle physique ou à votre organisme de contrôle agréé.

L'annexe 6 concerne **l'aspect financier** de l'inventaire à établir et vise les mécanismes financiers mis en œuvre pour couvrir les coûts liés au déclassement de vos installations nucléaires décrites dans les annexes 2 à 5.

Toute demande d'informations complémentaires ou toute question peu nous être adressée par e-mail (adw@nirond.be).

L' ONDRAF vous prie de renvoyer ces questionnaires dûment complétés et signés avant le **31/03/2011** à l'ONDRAF (à l'attention de M. Antoine De Wispelaere).

Après l'évaluation de votre dossier, une estimation du coût global du déclassement de vos installations nucléaires vous sera communiquée. Cela vous permettra, le cas échéant, de réévaluer votre plan financier ou de le mettre en oeuvre.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques Cantarella
coordinateur technique Inventaire des Passifs

Jean-Paul Minon
directeur général

Identification

1. Site d'exploitation

nom de l'établissement :

.....

adresse :

code postal et localité :

2. Siège social

nom de la société :

.....

adresse :

code postal et localité :

3. Adresse de facturation

nom de la société ou du service :

.....

adresse :

code postal et localité :

N° de TVA :

nom du responsable de la comptabilité :

tél. : fax :

e-mail :

4. Service de contrôle physique

disposez-vous d'un service de contrôle physique ? OUI / NON¹

si OUI :

nom du chef du Service de contrôle physique :

tél. : fax :

e-mail :

si NON, mentionnez le nom de la personne de contact, au sein du site d'exploitation, qui assure le suivi des missions relatives aux contrôles physiques (p.ex. chef du Service SIPPT²) :

nom :

tél. : fax :

e-mail :

5. Organisme agréé

nom de l'Organisme agréé :

nom de l'expert agréé :

¹ Biffez la mention inutile.

² Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail

6. Liste des autorisations actuelles

Numéro de référence	Délivrée par	Période de validité	
		du	au

Pour accord,

directeur du site

chef du Service de contrôle physique

ou

Organisme agréé

Veillez compléter une fiche par appareil.

1. Caractéristiques principales de l'appareil

- 1.1. Type (linac, cyclotron, autres) :
- 1.2. Marque :
- 1.3. Particule(s) accélérée(s) :
- 1.4. Energie maximale (en MeV) :

2. Tête d'irradiation
(uniquement à remplir si l'énergie maximale > 11 MeV)

- 2.1. La tête d'irradiation est-elle activée au-dessus des niveaux de libération¹ ? OUI / NON²
- 2.2. Si la tête d'irradiation est activée, spécifiez la masse de la matière activée :
..... kg
- 2.3. Estimez le volume de déchets radioactifs après démontage :
..... m³
- 2.4. Spécifiez l'inventaire isotopique :

Radionucléide	Activité (Bq)	Activité spécifique (Bq/g) ³ à la date du 01/01/2011

¹ Les conditions et niveaux de libération fixés à l'annexe IB de l'AR du 20/07/2001, <http://jurion.fanc.be/jurdb-consult/plainWettekstServlet?wettekstId=7596&lang=fr>

² Biffez la mention inutile.

³ Activité moyenne sur la masse de la matière activée déclarée au point 2.2.

3. Autres matières actives

(à remplir uniquement si l'énergie maximale > 11 MeV)

3.1. Y a-t-il d'autres matières ou pièces activées au-dessus des niveaux de libération⁴? OUI / NON⁵

3.2. Si d'autres matières ou pièces sont activées, spécifiez la nature de ces matières ou pièces, la masse des matériaux activés et le volume estimé des déchets radioactifs après démontage :

Nature	Masse (kg)	Volume (m ³)

3.3. Spécifiez l'inventaire isotopique :

Radionucléide	Activité (Bq)	Activité spécifique (Bq/g) ⁶ à la date du 01/01/2011

Pour accord,

directeur du site

chef du Service de contrôle physique

ou

Organisme agréé

⁴ Les conditions et niveaux de libération fixés à l'annexe IB de l'AR du 20/07/2001, <http://jurion.fanc.be/jurdb-consult/plainWettekstServlet?wettekstId=7596&lang=fr>.

⁵ Biffez la mention inutile.

⁶ Activité moyenne sur la masse des matériaux activés déclarée au point 3.2.

**Installations potentiellement contaminées
Isotopes avec une demi-vie < 3 mois**

Veuillez compléter une fiche par local ou par groupe de locaux¹.

1. Identification du local

1.1. Description brève du local (+ numéro du local) :

.....

1.2. Surface totale du sol du local : m²

1.3. Surface totale des murs du local : m²

2. Equipements

Description des équipements ²	Volume (m ³)	Masse (kg)

3. Inventaire des isotopes intervenant dans une contamination potentielle des installations

Radionucléide	Radionucléide	Radionucléide

¹ Un groupe peut être constitué de plusieurs locaux dont la nature de la contamination susceptible de se produire est identique, donc une contamination α et/ou β , γ .

² Par exemple: système de ventilation (gainés ...), boîte à gants, hotte, plan de travail ...

**Installations potentiellement contaminées
Isotopes avec une demi-vie < 3 mois**

4. Contamination potentielle du local

4.1. Si le niveau de contamination totale potentielle³ est supérieur à 0,4 Bq/cm² (β, γ) et/ou 0,04 Bq/cm² (α), quel est :

- 4.1.1. le niveau de contamination mesuré/estimé⁴ : Bq/cm² (β, γ)
 Bq/cm² (α)
- 4.1.2. l'activité totale mesurée/estimée⁴ : Bq (β, γ)
 Bq (α)
- 4.1.3. la surface nette mesurée/estimée⁴ à décontaminer : m²

5. Contamination potentielle des équipements

Si le niveau de contamination totale potentielle³ est supérieur à 0,4 Bq/cm² (β, γ) et/ou 0,04 Bq/cm² (α), mesurez/estimez⁴ le niveau de la contamination (Bq/cm²), l'activité totale (Bq), le volume net (m³) et la masse nette (kg) des déchets radioactifs après démontage :

Déchets radioactifs après démontage					
Niveau de contamination ³		Activité totale (Bq)		Volume (m ³)	Masse (kg)
Bq/cm ² (β, γ)	Bq/cm ² (α)	Bq (β, γ)	Bq (α)		

Pour accord,

directeur du site chef du Service de contrôle physique ou Organisme agréé

³ Valeur moyenne sur la surface mesurée.

⁴ Biffez la mention inutile.

**Installations potentiellement contaminées
Isotopes avec une demi-vie \geq 3 mois**

Veillez compléter une fiche par local ou par groupe de locaux¹.

1. Identification du local

1.1. Description brève du local (+ numéro du local) :

.....

1.2. Surface totale du sol du local : m²

1.3. Surface totale des murs du local : m²

2. Equipements

Description des équipements ²	Volume (m ³)	Masse (kg)

3. Inventaire des isotopes intervenant dans une contamination potentielle des installations

Radionucléide	Radionucléide	Radionucléide

¹ Un groupe peut être constitué de plusieurs locaux dont la nature de la contamination susceptible de se produire est identique, donc une contamination α et/ou β , γ .

² Par exemple: système de ventilation (gainés ...), boîte à gants, hotte, plan de travail ...

**Installations potentiellement contaminées
Isotopes avec une demi-vie ≥ 3 mois**

4. Contamination potentielle du local

4.1. Si le niveau de contamination totale potentielle³ est supérieur à 0,4 Bq/cm² (β, γ) et/ou 0,04 Bq/cm² (α), quel est :

- 4.1.1. le niveau de contamination mesuré/estimé⁴ : Bq/cm² (β, γ)
 Bq/cm² (α)
- 4.1.2. l'activité totale mesurée/estimée⁴ : Bq (β, γ)
 Bq (α)
- 4.1.3. la surface nette mesurée/estimée⁴ à décontaminer : m²

5. Contamination potentielle des équipements

Si le niveau de contamination totale potentielle³ est supérieur à 0,4 Bq/cm² (β, γ) et/ou 0,04 Bq/cm² (α), mesurez/estimez⁴ le niveau de la contamination (Bq/cm²), l'activité totale (Bq), le volume net (m³) et la masse nette (kg) des déchets radioactifs après démontage :

Déchets radioactifs après démontage					
Niveau de contamination ³		Activité totale (Bq)		Volume (m ³)	Masse (kg)
Bq/cm ² (β, γ)	Bq/cm ² (α)	Bq (β, γ)	Bq (α)		

Pour accord,

directeur du site chef du Service de contrôle physique ou Organisme agréé

³ Valeur moyenne sur la surface mesurée.

⁴ Biffez la mention inutile.

1. Sources scellées (autres que radium-226, paratonnerres, détecteurs de fumée et sources orphelines déclarées)

Numéro de référence de la source	Radio-nucléide	Activité		Numéro unique d'identification SSHA ¹	Source reprise par le fournisseur ²		Responsable financier
		Bq	à la date du		OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	
					OUI	NON	

2. Sources radium-226

Type	Nombre	Masse totale de radium (g)	Activité totale (Bq)	Responsable financier

¹ A mentionner à partir des niveaux d'activité mentionnés à la page 4 (annexe VI à l'AR du 20/07/2001-
<http://reflex.raadvst-consetat.be/reflex/pdf/Mbbs/2006/05/31/98260.pdf> et réglementation SSHA -
<http://www.afcn.be/fr/page/sources-scellees-de-haute-activite-ssha/493.aspx>).

² Biffer la mention inutile :
 - Si OUI, joindre une copie du contrat de reprise en annexe ;
 - Si NON, la source sera considérée comme déchet radioactif.

3. Paratonnerres

Code ONDRAF ³	Radionucléide	Activité		Nombre	Responsable financier
		Bq	à la date du		

4. Détecteurs de fumée

Code ONDRAF ³	Radionucléide	Activité		Nombre	Responsable financier
		Bq	à la date du		

³ Voir l'aperçu des codes XYZA0 les plus courants à la page 5. Donnez une description succincte si aucun des codes n'est approprié.

5. Sources orphelines scellées et déclarées⁴

Numéro d'identification AFCN	Radionucléide	Activité	
		Bq	à la date du

6. Sources orphelines non scellées et déclarées⁵

Numéro d'identification AFCN	Radionucléide	Activité		m ³ / l
		Bq	à la date du	

Pour accord,

directeur du site chef du Service de contrôle physique ou Organisme agréé

⁴ Comme mentionné dans l'AR du 23/05/2006, art. 1 & 10 (<http://www.fanc.be/fr/page/arrete-royal-du-23-mai-2006/279.aspx>).

⁵ AR du 13/07/2007 (<http://www.fanc.fgov.be/fr/page/arrete-royal-du-13-juin-2007/282.aspx>), extension de l'AR du 23/05/2006 (<http://www.fanc.be/fr/page/arrete-royal-du-23-mai-2006/279.aspx>) et modification art. 2 & 72ter de l'AR du 20/07/2001 (<http://www.fanc.fgov.be/GED/00000000/1100/1127.pdf>).

NIVEAUX D'ACTIVITE DES SOURCES SCELLEES⁶

Elément	Radionucléide	Niveau d'activité (en Bq)
Fer	Fe-55	4×10^{11}
Cobalt	Co-57	1×10^{11}
Cobalt	Co-60	4×10^9
Nickel	Ni-63	4×10^{11}
Sélénium	Se-75	3×10^{10}
Krypton	Kr-85	1×10^{11}
Strontium	Sr-90 (a)	3×10^9
Palladium	Pd-103 (a)	4×10^{11}
Iode	I-125	2×10^{11}
Césium	Cs-137 (a)	2×10^{10}
Prométhium	Pm-147	4×10^{11}
Gadolinium	Gd-153	1×10^{11}
Thulium	Tm-170	3×10^{10}
Iridium	Ir-192	1×10^{10}
Thallium	Tl-204	1×10^{11}
Radium	Ra-226 (b)	2×10^9
Plutonium	Pu-238 (a)	1×10^{11}
Américium	Am-241 (b)	1×10^{11}
Californium	Cf-252	5×10^8

- a) Les niveaux d'activité incluent les contributions des nucléides descendants dont la période est inférieure à dix jours ;
 b) Y compris les sources neutroniques du béryllium.

⁶ Les niveaux d'activité pour sources scellées de haute activité sont mentionnés dans l'annexe VI à l'AR du 20/07/2001 (<http://reflex.raadvst-consetat.be/reflex/pdf/Mbbs/2006/05/31/98260.pdf>).

Aperçu des codes ONDRAF les plus fréquents**Paratonnerres**

XYZA0	Description
A19P1	Spécifique contaminé β/γ – Paratonnerre Kr-85
A39P2	Spécifique contaminé α – Paratonnerre Am-241
A39P3	Spécifique contaminé α – Paratonnerre Ra-226

Détecteurs de fumée

XYZA0	Description
A29D2	Spécifique contaminé α – Détecteur de fumée Am-241
A29D3	Spécifique contaminé α – Détecteur de fumée Ra-226

[matière solide en m³, matière liquide en litre]
Aperçu des codes ONDRAF les plus fréquents

XYZA0	Description
A11A1	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , combustible, $\rho < 150 \text{ kg/m}^3$
A11A2	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , combustible, $\rho > 150 \text{ kg/m}^3$
A11A7	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , combustible : charbon actif en vrac
A11A9	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , combustible, liquides de scintillation
A11F1	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , combustible, filtres
A11H0	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , combustible, résines
A11K0	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , combustible, cadavres
A12A0	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , (pré)compressible
A13F2	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , préfiltres, (600x600x<50) mm
A13F3	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , HEPA, (600x600x300) mm
A14A0	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , noncompressible
A15F5	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , filtre charbon actif
A17A0	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , supercompactable, général
A17A7	Faiblement actif, solide, contaminé β/γ , supercompactable, charbon actif
A21A1	Faiblement actif, solide, suspect α , combustible, $\rho < 150 \text{ kg/m}^3$
A21A2	Faiblement actif, solide, suspect α , combustible, $\rho > 150 \text{ kg/m}^3$
A23F2	Faiblement actif, solide, suspect α , préfiltres, (600x600x<50) mm
A23F3	Faiblement actif, solide, suspect α , HEPA, (600x600x300) mm
A24A0	Faiblement actif, solide, suspect α , noncompressible, général
A25F5	Faiblement actif, solide, suspect α , filtre charbon actif
A27A0	Faiblement actif, solide, suspect α , supercompactable, général
A31A0	Faiblement actif, solide, contaminé α , combustible
A34A0	Faiblement actif, solide, contaminé α , noncompressible
B03Y0	Faiblement actif, liquide, contaminé β/γ , effluent organique
B04X0	Faiblement actif, liquide, contaminé β/γ , effluent aqueux
U-appauvri	Uranium appauvri
U-composés	Composés d'uranium
U-minéraux	Minéraux d'uranium

1. Couverture financière

1.1. Dans le cadre de vos activités nucléaires, disposez-vous d'une évaluation des coûts relatifs à un éventuel assainissement et déclassement de vos installations ?

Si OUI, veuillez en indiquer le montant :

..... € , année financière

1.2. Avez-vous constitué des provisions comptables devant servir à cet éventuel assainissement et déclassement de vos installations ?

OUI / NON

Si OUI : - quel est le montant de ces provisions ?

..... € , en date du¹

- veuillez décrire succinctement la méthode de constitution dans le temps de ces provisions.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si NON : - par quel autre mécanisme comptez-vous assurer la couverture de ces coûts nucléaires lorsque ceux-ci se présenteront ?

.....
.....
.....
.....
.....

Visa du Directeur du Site

¹ En principe en date du 31/12/2010 – ou date antérieure : à préciser ici.

Annexe 6 : Provisions

Dans cette annexe l'ONDRAF demande des informations pour vérifier :

- s'il existe des provisions: quel responsable financier constitue des provisions pour quels coûts ?
- si les provisions seront suffisantes et disponibles: les provisions peuvent-elles couvrir les coûts au moment où ceux-ci apparaissent et les moyens financiers seront-ils disponibles à ce moment-là?

La base pour cette évaluation est le mécanisme de financement suivant lequel la provision est constituée. Il convient de savoir suivant quels paramètres, quelles règles d'appréciation et quelle méthode de calcul la provision est constituée. Il convient également de connaître la disponibilité des moyens financiers par mécanisme de financement.

Dans le cadre des provisions, les définitions suivantes sont pertinentes :

Responsable financier Le responsable financier est la société, l'association, l'organisme ou l'institution qui, par les engagements juridiques pris, porte la charge du financement de la gestion des matériaux radioactifs physiquement présents.

Mécanismes de financement Toutes les règles fixées par le responsable financier pendant l'exploitation d'une installation pour en couvrir les coûts nucléaires. Dans le contexte de l'inventaire, il peut s'agir de provisions comptables que les entreprises qui sont légalement tenues d'établir des comptes annuels constituent dans leurs comptes, ou d'autres mécanismes utilisés par les entreprises pour couvrir leurs charges financières, notamment les garanties bancaires, les contrats d'assurance, les dotations ou les produits financiers. Les contrats de reprise des sources scellées sont également considérés comme un mécanisme de financement. Ils ne constituent pas à proprement parler une provision chez le responsable financier même, mais ils peuvent démontrer que les coûts futurs relatifs à ces sources seront couverts.

Provision Montant qui est constitué à un moment donné par l'application du mécanisme de financement.

Passif nucléaire Différence entre le montant réel des coûts nucléaires au moment où ils apparaissent, et les moyens financiers prévus pour couvrir ces coûts, qui sont soit insuffisants, soit indisponibles.

Une visite sera organisée sur place avec un représentant de l'ONDRAF ou un expert désigné par l'ONDRAF pour fournir de plus amples informations sur le volet financier de l'inventaire.

6.1. Existence des provisions

Dans cette partie, on vérifie quel responsable financier constitue des provisions pour quels coûts.

6.1.1. Identification du responsable financier

S'il y a plusieurs responsables financiers, nous vous demandons de compléter une fiche par responsable financier.

Nom :

Adresse :

Numéro de TVA :

Contact comptabilité :

▪ Nom :

▪ Numéro de téléphone :

▪ E-mail :

Numéro au registre du commerce :

Code NACE-BEL :

Statut/Forme de la société :

Etat actuel de l'entreprise :

- Actif :
- Concordat :
- En liquidation :
- Autre :

Quelle législation constitue la base pour la gestion de votre comptabilité et pour la constitution des provisions nécessaires ? S'agit-il :

- de la loi du 17/07/1975 portant sur la comptabilité des entreprises, ou
- du décret du 05/02/1995 portant sur le budget et la comptabilité des Universités flamandes
-
-
-
-

Cette rubrique demande également une copie des derniers chiffres annuels (par exemple du compte annuel) établis sur la base de la législation susmentionnée.

6.1.2. Coûts futurs, mécanisme(s) de financement et montants des provisions

Par annexe à l'inventaire technique (accélérateurs, installations, sources scellées, substances radioactives non scellées) et par responsable financier, on vérifie pour quels coûts des provisions sont constituées.

Vous trouverez ci-dessous une description succincte des questions posées. Les réponses peuvent être inscrites dans le Tableau 1 ci-joint : Identification des coûts, des mécanismes de financement et des provisions. Veuillez établir un tableau par responsable financier.

6.1.2.1. Description des coûts

Il est demandé concrètement pour quels coûts futurs la provision est constituée.

6.1.2.2. Montant des coûts

Par annexe, il est demandé de mentionner le montant des coûts pour lequel la provision est constituée.

6.1.2.3. Identification du (des) mécanisme(s) de financement (ID CODE)

La provision globale destinée à couvrir les coûts nucléaires futurs de l'annexe en question, est constituée sur la base d'un ou plusieurs mécanismes de financement. Nous vous demandons d'identifier, par annexe, le(s) mécanisme(s) de financement au moyen d'un ID CODE et de décrire le type de mécanisme.

Types possibles de mécanismes de financement :

- Provisions comptables
- Contrat d'assurance
- Fonds du passif
- Contrats de reprise des sources scellées
- Garantie bancaire
- Produits financiers : lesquels ?
- Autre mécanisme de financement : lequel ?
- Futur mécanisme de financement : lequel ? à partir de quand ?

Dans cette rubrique, nous demandons également de préciser la manière dont le responsable financier peut démontrer le mécanisme de financement utilisé. Cela peut se faire en ajoutant au présent questionnaire une copie de tout document attestant ce mécanisme (comptes annuels, contrat d'assurance, garantie bancaire, contrat de reprise des sources scellées, relevés financiers,...) et en mentionnant les références de la copie.

6.1.2.4. Montant actuel des provisions globales au moment de référence de l'inventaire [EUR X 1.000]

Quel est le montant actuel de la provision globale [EUR x 1.000] qui est constituée au moment de référence de l'inventaire pour l'installation concernée? ¹

6.1.2.5. Montant à atteindre [EUR x 1.000] en ... [yyyy]

Quel est le montant total [EUR X 1.000] à constituer pour l'installation en question et à quel moment ce montant sera-t-il atteint (31/12/année) ? ¹

6.1.2.6. Montant annuellement ajouté

Quel est le montant [EUR X 1.000] ajouté annuellement à la provision pour l'installation en question ? ¹

¹ Si vous utilisez plusieurs mécanismes de financement par annexe, nous vous demandons de scinder ce montant par mécanisme de financement.

6.2. Suffisance et disponibilité des provisions

Sur la base des informations demandées ci-dessous, l'ONDRAF évaluera tout d'abord dans quelle mesure les provisions existantes suffisent pour couvrir les coûts nucléaires au moment où ceux-ci apparaissent. Cette évaluation doit se faire par mécanisme de financement.

L'ONDRAF vérifiera également si les provisions seront disponibles au moment où les coûts surviennent. Cette évaluation se fait également par mécanisme de financement.

Le contenu des rubriques dans cette partie du questionnaire varie en fonction du type de mécanisme de financement :

- Si vous utilisez des 'provisions comptables', nous vous demandons de répondre aux questions mentionnées au point 6.2.1.
- Si vous utilisez un 'contrat d'assurance', nous vous demandons de répondre aux questions mentionnées au point 6.2.2.
- Si vous utilisez des 'fonds', nous vous demandons de répondre aux questions mentionnées au point 6.2.3.
- Si vous utilisez un 'contrat de reprise des sources scellées', nous vous demandons de répondre aux questions mentionnées au point 6.2.4.
- Si vous utilisez un 'autre mécanisme de financement', nous vous demandons de répondre aux questions mentionnées au point 6.2.5.

Nous vous demandons de répondre, par annexe et par mécanisme de financement identifié (par ID-CODE) au point 6.1.2., aux questions mentionnées ci-après.

6.2.1. Provision comptable

- Est constituée dans les comptes annuels de :
.....
- Date de commencement de la constitution de la provision comptable [dd/mm/yyyy] :
- Date de fin de la constitution de la provision comptable [dd/mm/yyyy] :
- La constitution de la provision se fait : mensuellement / trimestriellement / semestriellement / annuellement
- Méthode
 - de la valeur courante
 - de la valeur actuelle nette
 - autre méthode :
- Hypothèse de rendement :

- Taux d'actualisation :
- Taux d'inflation :
- Comment est-il tenu compte des incertitudes :

- Autres paramètres et hypothèses :

- Règles d'appréciation pour la constitution de la provision :
 - Quand décide-t-on de procéder à la constitution d'une provision ?

 - Qui décide de la constitution d'une provision ?

 - Quels sont les critères auxquels doit répondre une provision ?

- Règles d'appréciation pour l'utilisation de la provision :
 - Quand peut-on procéder à l'utilisation de cette provision ?

- A quelles fin peut-on utiliser cette provision ?

- Qui donne l'autorisation pour l'utilisation de cette provision ?

■ Règles d'appréciation pour l'adaptation de la provision :

- Quelles sont les règles pour adapter la provision après une révision périodique des coûts ?

- Quelles sont les règles pour adapter la provision dans le cas d'une augmentation inattendue des coûts ? Exemple : une augmentation des coûts entraîne-t-elle le recalcul de la provision pour la période de provisionnement ? Ou le provisionnement demeure-t-il inchangé et l'augmentation entraîne-t-elle une adaptation unique de la provision avec le même montant ?

- Qui décide de l'adaptation de cette provision ?

■ Autres règles d'appréciation :

■ Disponibilité des moyens financiers : réservation des moyens financiers

Réservez-vous le montant que vous constituez suivant le mécanisme de financement en question totalement pour l'objectif présumé, à savoir la couverture des coûts nucléaires ?

- Oui
- Non

Si oui, de quelle manière réservez-vous ce montant ?

- via un compte bancaire spécifique, indépendamment des autres activités de l'entreprise
- par l'affectation des actifs financiers spécifiques (lesquels ?);
- par la libération des actifs matériels (lesquels ?);

■ Quel est le statut juridique des moyens financiers ou des actifs matériels qui sont attribués aux provisions? Appartiennent-ils ou non au patrimoine du responsable financier ? Si ces actifs ne font pas partie du patrimoine du responsable financier, où ces actifs peuvent-ils être retrouvés?

-
- Que deviendraient ces actifs :
 - lors d'une fusion ou d'une reprise de votre entreprise ?

 - dans le cas d'une faillite éventuelle de votre entreprise ?

 - Existence d'une stratégie de placement
 - Existe-t-il une stratégie d'investissement spécifique se rapportant à ces moyens financiers ? Oui/Non
 - Quel est le profil de risque que vous appliquez dans cette stratégie d'investissement (Asset Allocation) ?
..... % actions, % obligations, % liquidités
 - Comment tenez-vous compte d'un étalement des coûts futurs dans le temps (Asset Liability Management) ?

 - Quel est le niveau de rendement que vous postulez et examinez-vous ce niveau en tenant compte d'un index spécifique, par exemple Euro Stoxx 50, JPMF, MLIF ?

 - Combien de temps faut-il pour libérer les moyens financiers au moment où les coûts nucléaires surviennent ?

6.2.2. Contrat d'assurance

- Parties contractantes
 - Assuré : nom, adresse, numéro de TVA

 - Compagnie d'assurance : nom, adresse, numéro de TVA

 - Bénéficiaire du contrat : nom, adresse, numéro de TVA

- Responsabilités des parties contractantes :
 - Assuré :

 - Compagnie d'assurance :

 - Bénéficiaire du contrat :

- Type de contrat d'assurance :

- Durée du contrat :
 - Date d'entrée en vigueur du contrat [dd/mm/yyyy] :
 - Date de fin du contrat [dd/mm/yyyy] :
- Risques couverts :
 - Quels sont les risques couverts par le contrat ?

 - A combien s'élève le montant assuré par risque couvert ?

 - Comment le contrat est-il adapté lors d'une augmentation du risque couvert ?

-
- Paiement par la compagnie d'assurance :
 - Quelles sont les conditions de paiement par la compagnie d'assurance à l'assuré?

 - Sous quelles conditions la compagnie d'assurance n'intervient-elle pas dans les coûts ?

 - Disponibilité des moyens financiers : réservation des moyens financiers
Réservez-vous le montant que vous constituez suivant le mécanisme de financement en question totalement pour l'objectif présumé, à savoir la couverture des coûts nucléaires ?
 - Oui
 - NonDe quelle manière réservez-vous ce montant ?

 - Quel est le statut juridique des moyens financiers ou des actifs matériels qui sont attribués aux provisions? Appartiennent-ils ou non au patrimoine du responsable financier? Si ces actifs ne font pas partie du patrimoine du responsable financier, où ces actifs peuvent-ils être retrouvés?

 - Que deviendraient ces actifs :
 - lors d'une fusion ou d'une reprise de votre entreprise ?

 - dans le cas d'une faillite éventuelle de votre entreprise ?Le contrat contient-il des clauses spécifiques à ce sujet ?

 - Existence d'une stratégie de placement
 - Existe-t-il une stratégie d'investissement spécifique se rapportant à ces moyens financiers ? Oui/Non
 - Si oui, laquelle ?

 - Combien de temps faut-il pour libérer les moyens financiers au moment où les coûts nucléaires surviennent ?

6.2.3. Fonds des passifs

- Dénomination :

- Créé en date du .././.... selon l'AR/la loi ...

- Parties contractantes (nom, adresse, numéro de TVA) :

- Durée du fonds :
 - Date de commencement du fonds [dd/mm/yyyy] :
 - Date de fin du fonds [dd/mm/yyyy] :
- Quels coûts le fonds couvre-t-il :
 - Quels sont les coûts qui sont couverts par le fonds du passif ?

 - Quel est le montant total financé par le fonds [EUR x 1.000] ?

- A combien s'élève le financement total par le fonds ? Veuillez détailler le montant total du financement selon un calendrier.

- Disponibilité des moyens financiers : réservation des moyens financiers
Réservez-vous le montant que vous constituez suivant le mécanisme de financement en question totalement pour l'objectif présumé, à savoir la couverture des coûts nucléaires?
 - Oui
 - NonSi oui, de quelle manière réservez-vous ce montant ?
 - via un compte bancaire spécifique, indépendamment des autres activités de l'entreprise

 - par l'affectation des actifs financiers spécifiques (lesquels ?);

 - par la libération des actifs matériels (lesquels ?);

-
- Quel est le statut juridique des moyens financiers ou des actifs matériels qui sont attribués aux provisions ? Appartiennent-ils ou non au patrimoine du responsable financier ? Si ces actifs ne font pas partie du patrimoine du responsable financier, où ces actifs peuvent-ils être retrouvés ?

 - Que deviendraient ces actifs:
 - lors d'une fusion ou d'une reprise de votre entreprise ?

 - dans le cas d'une faillite éventuelle de votre entreprise ?

 - Existence d'une stratégie de placement
 - Existe-t-il une stratégie d'investissement spécifique se rapportant à ces moyens financiers ? Oui/Non
 - Quel est le profil de risque que vous appliquez dans cette stratégie d'investissement (Asset Allocation) ?
..... % actions, % obligations, % liquidités
 - Comment tenez-vous compte d'un étalement des coûts futurs dans le temps (Asset Liability Management) ?

 - Quel est le niveau de rendement que vous postulez et examinez-vous ce niveau en tenant compte d'un index spécifique, par exemple Euro Stoxx 50, JPMF, MLIF ?

 - Combien de temps faut-il pour libérer les moyens financiers au moment où les coûts nucléaires surviennent ?

6.2.4. Contrats de reprise des sources scellées

- Parties contractantes
 - Exploitant / Propriétaire des sources : nom, adresse, numéro de TVA

 - Détenteur des sources : nom, adresse, numéro de TVA

- Responsabilités des parties contractantes :
 - Exploitant / Propriétaire des sources :

 - Détenteur des sources :

- Durée du contrat :
 - Date d'entrée en vigueur du contrat [dd/mm/yyyy]:
 - Date de fin du contrat [dd/mm/yyyy] :
- Quelles sources sont couvertes par le fonds ? (éventuellement description de la partie relative aux coûts)

Les sources en votre possession sont-elles toutes couvertes par ce contrat ?

- Comment la reprise des sources est-elle réglée :
 - La reprise est réglée au moment de l'acquisition des sources.

 - La reprise se fait uniquement lors de l'acquisition de nouvelles sources

 - Y a-t-il des circonstances dans lesquelles le repreneur ne reprend pas vos sources ?

- Quels coûts sont couverts par le contrat ?
 - Coûts de transport
 - Coûts de traitement/conditionnement
 -
 - Y a-t-il d'autres coûts futurs relatifs à ces sources qui ne sont pas couverts par le contrat ?

-
- Que se passe-t-il avec les sources en cas de faillite éventuelle de votre entreprise ?

6.2.5. Autre mécanisme de financement

- Dénomination :
- Durée de validité :
- Parties contractantes :
- Responsabilités des parties contractantes :
- Paramètres :
- Règles d'appréciation :
- Disponibilité des moyens financiers : réservation des moyens financiers
Réservez-vous le montant que vous constituez suivant le mécanisme de financement en question totalement pour l'objectif présumé, à savoir la couverture des coûts nucléaires?
 - Oui
 - NonSi oui, de quelle manière réservez-vous ce montant ?
 - via un compte bancaire spécifique, indépendamment des autres activités de votre entreprise
 - par l'affectation des actifs financiers spécifiques (lesquels ?);
 - par la libération des actifs matériels (lesquels ?);
- Quel est le statut juridique des moyens financiers ou des actifs matériels qui sont attribués aux provisions? Appartiennent-ils ou non au patrimoine du responsable financier ? Si ces actifs ne font pas partie du patrimoine du responsable financier, où ces actifs peuvent-ils être retrouvés?

-
- Que deviendraient ces actifs:
 - lors d'une fusion ou d'une reprise de votre entreprise ?

 - dans le cas d'une faillite éventuelle de votre entreprise ?

 - Existence d'une stratégie de placement
 - Existe-t-il une stratégie d'investissement spécifique se rapportant à ces moyens financiers ? Oui/Non
 - Quel est le profil de risque que vous appliquez dans cette stratégie d'investissement (Asset Allocation) ?
..... % actions, % obligations, % liquidités
 - Comment tenez-vous compte d'un étalement des coûts futurs dans le temps (Asset Liability Management) ?

 - Quel est le niveau de rendement que vous postulez et examinez-vous ce niveau en tenant compte d'un index spécifique, par exemple Euro Stoxx 50, JPMF, MLIF ?

 - Combien de temps faut-il pour libérer les moyens financiers au moment où les coûts nucléaires surviennent ?

TABLEAU 1 : IDENTIFICATION DES COUTS, DES MECANISMES DE FINANCEMENT ET DES PROVISIONS

NOM RESPONSABLE FINANCIER :	DESCRIPTION DES COUTS	MONTANT DES COUTS	MECANISME DE FINANCEMENT	MONTANT ACTUEL PROVISION	MONTANT PROVISION A ATTEINDRE	MONTANT PROVISION ANNUELLEMENT AJOUTE
ACCELERATEURS						
INSTALLATIONS						
SOURCES SCHELLES						
SUBSTANCES RADIOACTIVES NON SCHELLES						